Mon employeur peut tnil m'obliger à reprendre le matériel du trav

---
Par Nyny5929

Bonjour, j'aurai besoin de vos lumières s'il vous plaît.

Je suis aide ménagère pour une société de nettoyage je suis en CDI mon employeur m'oblige as reprendre le matériel (aspirateur,sceau, raclette, produits, lavette,serpilliere...) pour la simple est bonne raison que cela lui ai apparemment trop coûteux de mettre un outil de chaque précisé plus haut .

Sauf qu'à ce jour je ne souhaite plus me balader avec tout cela ni dans ma voiture ni stocker tout cela dans ma maison...
Pourriez vous me dire ce que j'ai le droit de faire ou ne pas faire .

Merci à tous

Par kang74

Bonjour

Je ne comprends pas bien à qui est le matériel .
Vous préférez le ramener et l'amener chaque jour à votre employeur ?
Vous assurez votre véhicule pour un usage professionnel ?
Vous pouvez faire sans ce matériel ?

Votre fonction exige du matériel : quand on est maçon on ne demande une truelle au client, quand on est coiffeuse à domicile on exige pas du client qu'il ait les ciseaux adéquats ..

Donc si vous pouvez préciser ces points ...

Par yapasdequoi

Bonjour,
Sur combien de lieux différents devez vous intervenir chaque semaine ?
Est-ce que ce sont des lieux industriels ou des parties communes de résidences ou des habitations privées ou des commerces ?

Par Nyny5929

Bonjour ce sont d'un côté des bureaux avec possibilité de stockage et un salon d'esthétique. Le salon d'esthétique c'est une fois semaine le lundi et les bureau le mardi et vendredi .

Le matériel appartient à la société.
Je suis avec mon véhicule personnel mais assuré pour le boulot , impossible de le ramener car personne à l'agence et nos déplacement ne sont pas indemnisé.

Ma responsable me parle juste du coup financier pour remettre un aspirateur, un sceau des produits et des lavettes en plus qui d'après ma responsable n'est pas possible.

Par yapasdequoi

Si les clients ne disposent pas des équipements et produits de nettoyage, c'est en effet au prestataire de les apporter.
Certaines sociétés de nettoyage procurent à leur employé un véhicule utilitaire pour tout transporter.
Par contre l'employé doit venir le chercher au siège et le rendre le soir.

Par kang74

Donc dans la mesure ou vous en avez besoin pour travailler je ne vois pas bien d'autres solutions que d'appliquer les directives de votre hiérarchie .

Vous avez besoin de ses outils pour votre travail, et l'employeur ne va pas imposer la présence de ces outils à ses clients pour une prestation de quelques heures par semaine .

Après à voir au niveau de l'utilisation de votre véhicule personnel, dont il doit prendre à sa charge l'assurance à minima et possiblement le trajet si vous devez passer à l'agence pour prendre le matériel .

Quelle est votre convention collective ?

Bien evidemment vous êtes libre de chercher un emploi avec une autre organisation de travail, pour entrer en négociation avec votre employeur, mieux vaut toujours avoir ce genre de joker dans la poche .